



Beynes

Délibération du Conseil Municipal n°2024/086 Séance du 03 décembre 2024

Date de convocation : 26 novembre 2024
Date d'affichage : 27 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 28
Présents : 18
Votants : 23
Objet : Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le vingt-six novembre 2024, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Beynes, sous la présidence de d'Yves REVEL, Maire.

PRÉSENTS

Y. REVEL, T. DOLLEANS, M. MATHIEU, P. LE COUSTOUR, S. MAIRESSE, M. NOBLET, C. MORAIN, F. MARGUERETTAZ, P. CHARTON, I. RAMBOZ, M. JOLY, P. GUILLONNEAU, C. COPPIN, S. BEGUIER, S. SAUTEUR, D. DE ROQUEFEUIL, E. MANHES, M. SIGNES-FREHEL.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

N. PROUST pouvoir à M. MATHIEU
J. QUELLIER pouvoir à P. LE COUSTOUR
V. COURIC pouvoir à F. MARGUERETTAZ
N. DOS SANTOS pouvoir S. SAUTEUR
S. LOISEL pouvoir à I. RAMBOZ
C. LACROIX pouvoir à Y. REVEL

ABSENTS EXCUSES

M.-J. ROSSI-JAOUEN, J. MAILLARD, X. LEFEBVRE, F. KERVERN,

SECRÉTAIRE

F. MARGUERETTAZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024/086

DOMAINE : **AMENAGEMENT ET URBANISME**

OBJET : **DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-5 et L.153-12,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-46 du 25 mai 2021 décidant la révision du plan local d'urbanisme,

Après consultation de la Commission Aménagement et Urbanisme qui s'est réunie le 22 novembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Félicien MARGUERRETAZ, Adjoint au Maire,

Après en avoir débattu,

Article unique

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLU de Beynes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Beynes, le 03 décembre 2024.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture et de la publication le 05/12/2024*

Le secrétaire de séance,
Félicien MARGUERRETAZ

Le Maire,
Yves REVEL